



Compte-rendu de la réunion du comité directeur du 12 mars 2013

Présents : Jean MEURILLON, John FLEURET, Emile ZABALETE, Maurice GRIMAUD, Jacques CLEMENT, Romain BEZIE, Pascal MICHELON, Serge GARSULT, Robert MICHELON, Valérian MICHELON, Yves CLEMENT.

Excusés : Danièle FIORI, Daniel BESSET, Maria DE ALMEIDA.

Assistent : Luc MONTIGON, Virginie TELLIEZ

J. MEURILLON ouvre la réunion en présentant Madame Virginie TELLIEZ et Monsieur Luc MONTIGON, conseillers sportifs de la Ligue Rhône Alpes d'Aviron.

Approbation du procès-verbal du comité directeur du 07 février 2013

J. MEURILLON propose à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 07 février 2013. Le procès-verbal du comité directeur du 07 février 2013 est adopté à l'unanimité.

Dossier CNDS 2013

J. MEURILLON évoque des problèmes pour le dossier du CDAA, en ligne, via e-subvention. Il évoque également un probable recul des demandes des associations. Enfin, il informe que des contrôles des dossiers ont été évoqués.

Interventions des CTS

L. MONTIGON prend la parole et se présente ainsi que V. TELLIEZ et excuse Maxime GOISSET qui est également Conseiller Technique Sportif détaché en Rhône-Alpes.

Tous les trois sont professeurs de sport, fonctionnaires du ministère des sports mis à disposition de la FFSA et détachés à la ligue Rhône-Alpes. L. MONTIGON voit son travail axé sur le développement de l'activité dans la région, M. GOISSET est chargé de la formation et V. TELLIEZ

est en charge du sportif. V.TELLIEZ prend alors la parole et présente la vocation de la ligue Rhône-Alpes qui est d'accompagner les rameurs et rameuses susceptibles d'atteindre les filières de haut-niveau. Le dispositif en amont des filières de haut-niveau est ciblé sur la catégorie « cadets ». Sur plus de 600 cadets dans la ligue, il y a uniquement 25 sélectionnés pour les différents regroupements. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de faire progresser les rameurs.

L. MONTIGON insiste sur le fait qu'une vigilance accrue sur les problèmes de sécurité doit être de mise. Cette année on ne dénombre pas moins de cinq accidents, dont un très important, dans la région. Les autorités vérifient surtout le port des gilets de sauvetage pour les pilotes de canot de sécurité. Les clubs doivent également se charger de vérifier la flottabilité des gilets de sauvetage pour les rameurs. Ces gilets doivent être inscrits sur un registre spécifique sur lequel sont enregistrés les tests obligatoires, et doivent être détruits s'ils ne répondent pas au test de flottabilité. L. MONTIGON insiste également sur le fait que le règlement de sécurité de la FFSA est un minimum à respecter pour les clubs, rien n'empêche ces derniers d'imposer des règles plus strictes.

J.MEURILLON indique que les clubs du CDAA peuvent faire des progrès dans ce secteur.

Régate du 17 mars 2013

P.MICHELON indique que les examens des diplômes fédéraux, « Initiateur fédéral » et « Educateur fédéral », se dérouleront lors de la pause de midi dans le gymnase ainsi que l'épreuve écrite du brevet d'or option compétition.

Il propose également un apéritif à la fin de la régates pour remercier les bénévoles qui ont participé à la mise en place de toutes les manifestations de cette saison.

Concernant les récompenses, une remise de coupe aux vainqueurs des courses ayant au moins deux partants de Drôme-Ardèche. Il y aura également les remises du Challenge Roger Espinas et des trophées pour les clubs vainqueurs du classement du quatre de couple féminin et du classement du huit masculin.

Handi-aviron

Le skiff handi'aviron devrait arriver d'ici peu.

Pour l'organisation des Jeux de l'avenir, le comité handi-sport de la Drôme demande plus de bateaux sur l'eau le vendredi 10 mai. La Compagnie Nationale du Rhône, sponsor important de cette manifestation, est désireuse d'avoir du monde sur l'eau.

Pour le périple Paris-Marseille de la rameuse Nathalie BENOÎT, son passage à Valence est estimé aux alentours du 15 ou 16 juillet 2013.

Projet cadet

P.MICHELON présente le groupe sélectionné ainsi que la convocation pour le dernier entraînement.

Point financier

P.MICHELON rappelle le principe des cotisations des clubs auprès du comité : part fixe de 250 € plus une part variable, calculée en fonction du nombre de licenciés ; valeur pour 2013 :

- ARP : 67 €
- SNRPG : 31 €
- SNTT : 59,5 €
- AVMC : 21,5 €
- CAP : 14 €
- AV : 55 €

J. CLEMENT prend la parole. Il a changé de logiciel comptable. Il doit faire le point sur les subventions, avec une probable baisse de du CNDS.

J.MEURILLON demande si les 1000 euros du Conseil Général de la Drôme (demande de subvention exceptionnelle relative à la tête de rivière de zone) ont été virés. J. CLEMENT répond que le virement a été constaté le 30 octobre 2012.

A priori l'exercice devrait se boucler sans difficulté. Il affirme sa volonté d'avoir constamment l'équivalent de six mois de salaire de P.MICHELON.

Il y a actuellement 11 170 euros sur les comptes, et on attend une rentrée du CNDS comprise entre 5000 et 6000 euros.

Il propose une revalorisation salariale pour P.MICHELON. J.MEURILLON propose une augmentation du même taux que le dernier ajustement, c'est-à-dire, de 5%.

La proposition est adoptée à l'unanimité et sera mise en place pour le mois d'avril.

La prochaine réunion du comité directeur est fixée au jeudi 18 avril 2013 à 19h à la maison des bénévoles du sport à Valence.

L'ordre du jour étant épuisé J. MEURILLON lève la séance.

Le Président,
Jean MEURILLON

Le secrétaire,
Romain BÉZIÉ